

COVID-19 : Directives NE pour les cabinets/cliniques dès le 16 mars 20

Version 15.02.20, D.B. SNM, validé par SCSP.

En l'absence de détresse respiratoire ou de gravité nécessitant une ambulance (144) :

Votre assistante ou vous-même pouvez dorénavant utiliser l'outil **coronacheck pour professionnel** afin d'orienter vos patients et/ou un professionnel de santé depuis les cabinets/cliniques (**si possible par téléphone**)

<https://coronavirus.unisante.ch/professionnels>

Selon les résultats du coronacheck :

Proposition de réaliser un frottis virologique

Référer le patient en lui disant de mettre un masque un chirurgical si le patient en a un :

a) Durant les horaires d'ouvertures que vous trouverez ici (sujet à changement) : <https://www.nomad-ne.ch/accueil/> **au Centre de tri NOMAD-CO19 en lui demandant d'appeler le numéro 032 886 88 80**

Il sera vu sur RDV par une infirmière et selon l'évaluation **la décision finale pour réaliser un frottis ou non sera prise.**

b) En dehors des heures d'ouverture des centres de tri NOMAD-CO19, référer le patient **sur les sites hospitaliers du RHNe** en disant au patient de se rendre :

- directement à l'entrée principale du site de Pourtalès devant le panneau d'information consacré au COVID-19 où il sera accueilli par la protection civile.
- directement à l'entrée principale du site de la Chaux-de-Fonds devant le panneau d'information consacré au COVID-19 où il sera accueilli par la protection civile.

En l'avisant de ne pas se rendre en transport public et de respecter les mesures de protection (tousse dans le creux du coude...)

Selon l'évaluation **la décision finale pour réaliser un frottis ou non sera prise.**

Il n'est plus nécessaire d'informer le médecin responsable COVID-19 au RHNe comme précédemment.

Si patient symptomatique mais sans critères pour discuter d'un frottis : proposition de mettre le patient en auto-isolement

Référer le patient aux instructions qui figurent dans le document « auto-isolement » sur le site du canton <https://www.ne.ch/coronavirus>

Lui dire de solliciter à nouveau le dispositif en cas d'aggravation des symptômes.

Répertorier ces situations dans le fichier Excel ad hoc et les envoyer en fin de journée à medecincantonal@ne.ch

Hotlines pour patients (en cas de questions)

Office fédéral de la santé publique

Tous les jours 24h/24: 058 463 00 00 (pour la population) et 058 464 44 88 (pour les voyageurs).

Service cantonal de la santé publique

Du lundi au vendredi de 8h à 17h: 032 889 11 00 ou par mail: coronavirus@ne.ch

Hotline OFSP pour professionnels (en cas de questions)

Tous les jours de 8h à 18h: 058 462 21 00